

sieurs éléments, ainsi qu'une importante méthode de recherche toxicologique des alcaloïdes. Après la mort de Stas, il veille à l'achèvement de la publication de ses œuvres.

En 1864, l'Université libre de Bruxelles, cherchant à rénover l'enseignement de son Ecole de Pharmacie, y appelle Depaire en qualité de professeur ordinaire. Sous son impulsion, les études atteignent un succès tel qu'il devient nécessaire d'y affecter des locaux plus vastes et mieux appropriés. Un bâtiment spécialement destiné à cet usage est érigé derrière l'ancien palais du cardinal Granvelle, à l'angle de la rue des Finances et de la rue des Douze Apôtres, et ses installations sont réalisées selon les projets de Depaire. Celui-ci, recteur de l'Université de 1886 à 1888, réussit à donner à l'Ecole de Pharmacie un développement qui en fait un établissement unique à cette époque dans l'enseignement supérieur du pays.

Ce bâtiment, inauguré en 1884, sera utilisé pendant quarante ans, jusqu'au transfert de l'institution dans les nouvelles constructions du Solbosch. Il a disparu depuis, de même que tout le quartier environnant.

Depaire abandonne sa chaire universitaire ainsi que l'exercice de la pharmacie en 1900. Agé de soixante-seize ans, il n'en continue pas moins à travailler dans un petit laboratoire aménagé dans sa propriété à Boitsfort.

Les mémoires qu'il a publiés, et les nombreux rapports qu'il a présentés tant à l'Académie (63 publications dans le *Bulletin* de cette institution de 1853 à 1908) qu'au Conseil supérieur d'Hygiène publique et au Conseil communal de Bruxelles, témoignent d'une étonnante capacité de travail et d'un savoir remarquable pour l'époque, dans les divers domaines auxquels il s'intéressait : révision de la pharmacopée belge ; action thérapeutique de la digitale ; propriétés de l'ozone ; analyse chimique des urines ; recherche chimique des poisons métalliques et séparation, par précipitation galvanique, des métaux

dont les composés sont vénéneux ; falsification des médicaments et des denrées alimentaires.

Certains problèmes longuement étudiés par lui ont connu par la suite une importance toujours grandissante : l'usage du tabac chez les jeunes gens ; la limitation, en Belgique, du nombre des pharmacies ; l'emploi des désinfectants dans la technique, l'agriculture et l'hygiène domestique ; la pollution des cours d'eau par les déchets industriels, et la question des eaux en général.

Son souvenir est perpétué par le nom d'une rue de la capitale.

Louis Maricq.

J. Bartier, *Université libre de Bruxelles (1834-1959)*, Bruxelles, 1960, *passim*. — W. Proot, « Historique de l'Ecole de Pharmacie », dans *Ecole de Pharmacie de l'Université libre de Bruxelles, 1842-1942. Centième anniversaire de la fondation*, Bruxelles, 1947, *passim*. — F. De Myttenaere, « Eloge du Professeur Jean-Baptiste Depaire », dans *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, 1927, p. 326-336.

DUBOIS (Ernest-Marie-Mathieu-Joseph-Auguste), professeur d'Université et membre du Conseil Colonial, né à Verviers le 4 mars 1868, décédé à Finnevaux le 17 octobre 1935.

Issu d'une famille d'industriels, Ernest Dubois épousa Elisabeth Braun, fille du ministre d'Etat Alexandre Braun.

Docteur en philosophie et lettres (1887) et docteur en droit (1890) de l'Université de Louvain, il fréquente pendant deux ans, grâce à l'obtention d'une bourse de voyage les Universités de Berlin, Leipzig, Paris et Cambridge. Ces études à l'étranger enrichissent la formation du futur professeur, appelé, au cours de sa carrière, à donner divers enseignements : — à l'Université de Gand : le régime du travail en législation comparée, les sciences financières, le régime colonial et la législation du Congo, de 1893 à 1903 — à l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, dont il se voit confier la direc-

tion, de 1903 jusqu'à son accession à l'éméritat en 1933 : un cours sur l'organisation administrative et économique du Congo belge (depuis 1924) — à l'Université Coloniale d'Anvers : un cours sur le régime économique et les finances coloniales (à partir de 1923).

Participant au mouvement contemporain cherchant à améliorer la condition des travailleurs, il publie principalement entre 1892 et 1902, et dans un style toujours agréable et clair, une quarantaine d'articles dans diverses revues, notamment dans *La Réforme sociale*, la *Revue générale* et la *Revue sociale catholique*. La description des expériences étrangères l'amène à plaider en faveur de la création de conseils de conciliation destinés à régler à l'amiable de multiples différends dans le domaine des conditions de travail, à suggérer le développement d'associations de construction de logements ouvriers, à faciliter l'accès à la terre pour l'ouvrier agricole et à améliorer les conditions de crédit en faveur des agriculteurs. Favorablement impressionné par l'expérience anglaise des Trade Unions, il se montre partisan résolu du développement de l'association ouvrière en Belgique. Il défend la thèse dans *Les Trade Unions et les associations professionnelles en Belgique (Projet de loi)* (Gand, 1894, 223 pages) que « pour produire tous les résultats que l'on est en droit d'attendre de leur activité, les associations professionnelles devraient être douées d'une certaine capacité civile ».

A la demande du ministre de l'Industrie et du Travail, Ernest Dubois effectue une remarquable enquête sur *L'Industrie du tissage du lin dans les Flandres* (Bruxelles, 1900, 223 pages, Collection : *Les Industries à domicile en Belgique*). Par son caractère familial et moral, le tissage du lin à domicile est d'une importance considérable. Or, le tissage à la main est remplacé en grande partie par le tissage mécanique. Le tisserand va-t-il perdre son dernier refuge, l'atelier familial ? Appliquant avec rigueur la méthode

scientifique d'observation des faits, en se libérant autant que possible de toute théorie ou thèse préconçue, l'auteur dégage la conclusion qui résulte de ses observations : il n'existe pas d'autre salut pour le tissage à la main que de se transformer en industrie d'art, ce qui exige une réforme sérieuse de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

A la suite de ce travail, le Ministre lui demande alors, mais cette fois en collaboration avec Armand Julin, d'étudier les conséquences économiques de la distribution de l'énergie électrique dans les industries à domicile. L'outillage mécanique, rendu possible au domicile de l'ouvrier peut-il empêcher ou retarder la concentration industrielle ? Des multiples observations relevées dans l'ouvrage *Les Moteurs électriques dans les industries à domicile*. I. *L'industrie horlogère suisse*. II. *Le tissage de la soie à Lyon*. III. *L'industrie de la rubannerie à Saint-Etienne*. (Bruxelles, 1902, 292 pages) se dégage la conclusion : « Si le moteur électrique à domicile » facilite le travail individuel en rendant l'effort moins pénible, il est » impuissant à lutter contre la supériorité de la fabrique, dont les avantages ne proviennent pas uniquement de l'outillage mais de l'organisation du travail. Or, le travail à domicile va à l'encontre de la division du travail ; il ne faut donc pas voir en lui l'instrument de libération de la production décentralisée. »

En réponse à une question posée par la Section des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique pour le concours de 1903, Ernest Dubois rédige un nouvel ouvrage substantiel intitulé : *Etudes sur le système belge en matière de budget de l'Etat. Exposé historique et critique* (Bruxelles, 1904, 479 pages, *Mémoires couronnés publiés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. LXVI). Cette étude aide à comprendre la genèse du système budgétaire de la Constitution belge de 1830, qui s'inspira

naturellement d'une réaction contre les règles et les pratiques financières du Royaume des Pays-Bas. Elle rappelle également les circonstances historiques qui ont amené l'absence d'unité dans le budget belge, par le mode de présentation de projets de loi distincts présentés à des époques différentes et par la distinction entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Ernest Dubois consacre encore deux articles à des problèmes de finances publiques dans la *Revue de Science et de Législation financières*, l'un en 1903, dans lequel il expose sommairement le régime budgétaire et fiscal de la Belgique, l'autre en 1904, où il examine le régime belge en matière d'emprunt et de dette publique.

L'étude des problèmes économiques et juridiques posés par la colonisation a toujours été un grand centre d'intérêt pour Ernest Dubois. Ces matières font partie de l'enseignement qu'il prodigua au cours de ses quarante années de carrière professorale. Aussi, au moment de la reprise de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique en 1908, est-il appelé à siéger au Conseil Colonial dont il devient un membre très actif.

Dans la *Revue Générale* (1903), il situe l'état d'avancement des projets de fédération coloniale anglaise au cours de la Conférence de Londres de 1902. Fidèle à sa méthode d'observation des faits, il groupe dans le *Bulletin de colonisation comparée* des renseignements précis sur l'expérience acquise dans les institutions coloniales et sur l'organisation de l'enseignement colonial en Hollande (1904) et en Angleterre (1913). En juillet et août 1912, se tient sous sa direction à l'Institut de Commerce d'Anvers, le III^{me} Cours international d'expansion commerciale. Il rédige la préface du volume *Etudes sur la Belgique* (Bruxelles, 1913, 531 pages) qui rassemble l'ensemble des conférences données à cette occasion, et décrit en outre avec un remarquable souci d'objectivité, l'histoire ainsi que l'organisation politique et

administrative du Congo belge (30 pages). Devant les visées allemandes sur le Congo belge, il préconise en mars 1914, dans *La Revue économique internationale* un renforcement de l'appui financier de la métropole à sa colonie et la formation d'administrateurs coloniaux capables d'assumer pleinement leurs responsabilités.

A l'occasion de la célébration du XXV^{me} anniversaire de l'entrée en activité du Conseil Colonial, c'est à Ernest Dubois que revient l'honneur de présenter le rapport caractérisant l'action et précisant le rôle de cet organisme consultatif dans le domaine législatif de la Colonie pendant le quart de siècle écoulé. Il prononce l'éloge de Léon Dupriez le 26 mai 1934. Le sien sera prononcé, en séance du Conseil, par le ministre des Colonies Rubbens le lendemain de sa disparition, le 18 octobre 1935.

Charles Rogier.

A. De Ridder, « Ernest Dubois (1868-1935) », dans *Rijksuniversiteit te Gent. Liber memorialis, 1913-1960*, t. III, Gent, 1960, p. 28-32. — J.-M. Jadot, « Dubois », dans *Biographie coloniale belge*, t. IV, Bruxelles, 1956, col. 251-253. — *Annuaire de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers*, en particulier celui de 1930.

DULAIT (Julien-Joseph-Ghislain), industriel, né à Gand le 28 mai 1855, décédé à Montignies-le-Tilleul le 5 juin 1926.

Le père de Julien Dulait, Jules Dulait, né à Charleroi en 1823, avait obtenu le diplôme d'ingénieur métallurgiste à l'Université de Liège en 1844 ou 1845. Jules Dulait avait installé un laboratoire dans les annexes de sa maison, située rue de Montigny à Charleroi, où il se livrait à des recherches intéressant la métallurgie.

Surnommé dans la région le « médecin des hauts-fourneaux », il apporta, de 1854 à 1883, de nombreux perfectionnements à ceux-ci et à leur exploitation.

Jules Dulait dirigea également la